

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École des Petits-Cheminots
Rencontre MEET
du mercredi 26 janvier 2022 à 18 h 30**

Présences : Mesdames Sophie Baron
Caroline Buteau
Jessica Bouchard
Marie-Hélène Leclerc
Johanne Hébert
Karine Julien
Sabrina Thériault
Annie Piché
Linda Desjardins
Sarah Audet Therrien
Marie-Josée Pineau

Monsieur : Simon Pothier-Careau

Absence : Monsieur Marc-André Fournier

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification du quorum, Mme Johanne Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 30. Cette année, cette dernière a permis aux différentes professionnelles d'alterner entre elles à titre de représentante. De ce fait, celle-ci nous présente, Mme Marie-Josée Pineau, orthophoniste, laquelle succèdera à Mme Isabelle Cyr-Boudreau pour les deux prochaines rencontres. Madame Jessica Bouchard souhaite également la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 26 janvier 2022

Madame Jessica Bouchard procède à la lecture de l'ordre du jour. Étant donné que nous n'avons pas obtenu les critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire, le point 11 est remis à la prochaine rencontre.

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par madame Marie-Hélène Leclerc.

CE-2022-01-01 Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 1^{er} décembre 2021

Madame Karine Julien propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2021.

CE-2022-01-02 Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 1^{er} décembre 2021

Aucun suivi

5. Questions et messages du public

Aucun public

6. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

- Madame Marie-Hélène Leclerc nous indique que nous poursuivons les activités à l'école, malgré les mesures sanitaires. Cette situation nécessite beaucoup d'aménagement et de souplesse de la part de nos invités, mais somme toute ceux-ci s'adaptent aisément. Nous avons accueilli, notamment, Mme Ariane Fortin-Brochu, ancienne championne mondiale de boxe. Activité hautement appréciée autant des garçons que des filles. Sans oublier différents ateliers pour la période des fêtes. Mme Marie-Hélène, étant membre du comité cour d'école, nous mentionne que le Mouvement des Caisses Desjardins nous a octroyé un montant de 5 000 \$. De plus, Maxi-Paysage, entrepreneur du secteur de la Rive-Sud, nous offre d'aménager la surface pour accueillir nos classes extérieures pour les deux écoles. Seuls les coûts des matériaux seront à défrayer. Aussi, CLAAS Construction, octroiera un crédit d'un montant indéterminé pour le moment sur la facture initiale sous forme de commandite pour l'aménagement d'une structure fermée afin de garantir la protection du tableau blanc et des bancs adaptés servant à la fois d'assise et de pupitre. Nous sommes en attente d'une réponse de partenaires éventuels, en outre Sanimax et Banque Nationale.
- Madame Marie-Josée Pineau, présente le service aux élèves en orthophonie. Elle mentionne que 60 % de sa tâche est allouée à l'École des Petits-Cheminots (3 jours/semaine), l'autre 30 % étant réservé aux classes de langage à l'École Saint-Louis-de-France. Le service est organisé selon trois paliers d'intervention :
 - Dans un premier temps, elle est présente dans les classes afin de dépister les élèves plus à risque et apporter un soutien à la titulaire, pour l'ensemble de la classe. De concert avec celle-ci, elles peuvent adapter leurs interventions. Elle participe aux différentes rencontres-équipes à dessein de prioriser certaines activités et aux plans d'intervention.
 - Dans un deuxième temps, des rencontres sous la forme de sous-groupe de deux ou trois élèves sont proposées pour des interventions ciblées.
 - Finalement, si l'élève requiert un service plus spécifique, des rencontres individualisées sont suggérées aux parents, et leur présence est requise lors de celles-ci. Son bureau est situé à Saint-Louis-de-France.

- Les élèves, de **La formation préparatoire au travail adapté** de l'ESLE, offrent le service de cartes virtuelles notamment à nos élèves de l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots. Celui-ci est gratuit et Mme Hébert désire souligner leur apport dans notre communauté; reportage à l'appui dans le *Journal de Lévis*.
- Madame Caroline Buteau mentionne que le retour des élèves en présentiel était souhaité et apprécié le 17 janvier 2022. Les sorties prévues aux PEPS de l'Université Laval pour les 21 janvier (Notre-Dame) et 3 février (Passerelle) sont reportées.
- Madame Sophie Baron nous informe qu'à l'École Notre-Dame, le vendredi 4 février, les élèves participeront à plusieurs activités extérieures sur le thème du Carnaval. Comme nous avons reçu divers objets promotionnels carnavalesques pour nos deux écoles, nous profiterons de cette journée pour en faire tirer au hasard. À l'École de la Passerelle, lors de la semaine thématique du Carnaval, les éducatrices du service de garde procéderont à leur distribution sur l'heure du dîner et des activités seront organisées.

7. École accessible et inspirante (à partir de janvier 2022)

Ces activités sont offertes afin d'élargir le champ d'intérêt des élèves et ainsi favoriser leur développement. Madame Hébert tient à préciser qu'en raison de la situation pandémique, des changements de dernière minute sont à prévoir.

Madame Sarah Audet Therrien propose l'approbation des activités proposées.

CE-2022-01-03 Approuvée à l'unanimité.

8. Temps accordé pour chaque matière obligatoire et à option 2022-2023

Rappelons que le MEES établit, à titre indicatif, un tableau au primaire contenant les matières obligatoires enseignées chaque année et le nombre d'heures par semaine, à savoir vingt-cinq. Nouveauté cette année, la maquette proposée mentionne toutes les compétences confondues. Fait à noter, les accueils et les déplacements ne sont pas indiqués. Par la suite, avec les balises déjà établies, l'équipe-école se penche sur les besoins, la disponibilité des locaux et les priorités de notre école en tenant compte de notre clientèle. Le 17 janvier, les titulaires du préscolaire ainsi que du premier cycle ont adopté ce point.

Madame Jessica Bouchard propose l'approbation du temps accordé pour chaque matière obligatoire et à option 2022-2023.

CE-2022-01-04 Approuvée à l'unanimité.

9. Maternelle 4 ans 2022-2023

Madame Hébert indique que les classes de maternelle 4 ans à temps plein accordées par le MEES, pour l'année 2022-2023, sont mises en place dans les écoles identifiées par les centres de services scolaires, après consultation des

membres du conseil d'établissement. Comme nos établissements sont visés pour la prochaine année, à cet effet, nous devons produire une résolution. D'ici 2025, chaque école aura une classe de ce groupe d'âge. L'horaire est identique au préscolaire 5 ans. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de confirmer dans quelle école sera localisée celle-ci, cependant la probabilité tend vers Notre-Dame. D'ici le 21 mars, nous serons fixés sur le nombre d'élèves et l'endroit. Nous devons obtenir de dix à douze inscriptions afin d'être en mesure d'offrir ce service.

Madame Sarah Audet Therrien propose l'adoption d'offrir le service d'une maternelle ou de deux maternelles 4 ans en 2022-2023.

CE-2022-01-05 Adoptée à l'unanimité.

10. Consultation des élèves

Suivant les règles établies des conseils d'établissement, Mme Hébert nous a déjà proposé un sujet de sondage pour nos élèves de la deuxième année. Pour faire suite à cette consultation, les membres suggèrent de le rendre plus accessible en réduisant le nombre de questions. Pour ce faire, Mmes Julien et Audet Therrien sont mandatées à dessein de le peaufiner pour notre prochain CÉ pour le rendre disponible aux élèves en avril.

11. Critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire

Comme mentionné au début de la rencontre, ce point est reconduit à la prochaine rencontre.

12. Rapport de la présidente

Mme Bouchard s'interroge à savoir quels sont les critères pour fermer un groupe quand le nombre de cas de COVID-19 est à la hausse. Mme Hébert répond que 60 % des élèves doivent être atteints pour procéder à une fermeture. Elle mentionne que ce point sera abordé au point 20.

13. Rapport de la représentante au comité de parents

Étant donné que les points saillants nous sont transmis et que nous avons la possibilité de les consulter avant la rencontre, Mme Audet Therrien n'a aucun suivi. Néanmoins, elle désire suggérer une idée de financement partagée lors d'une rencontre par des représentants d'autres écoles. Soit la vente d'objets promotionnels, par l'entreprise Sports Contact, à l'effigie de notre école, source de profits appréciables. L'idée est retenue, entre autres, lors du changement de notre mascotte sous la forme d'un gilet.

14. Rapport de la responsable de l'OPP

- À la prochaine rencontre, les membres délibéreront sur la possibilité de tenir des activités extérieures, entre autres, le pique-nique familial en juin.
- Le fournisseur Martin Dessert propose des mi-cuits pour la Saint-Valentin. Comme cette date convenait moins, nous retenons l'idée pour Pâques et lors d'autres événements marquants.

- Madame Bouchard a inscrit les parents bénévoles intéressés à recevoir une pizza, gracieuseté de Salvatore, afin de les remercier pour leur participation lors de la distribution des bûches en décembre.
- Au mois de mars, des gâteries seront offertes au personnel pour les différentes semaines de reconnaissance.
- Un membre du comité cour d'école vérifiera si c'est une possibilité d'être commandité par la boutique *Influence Sport* située au Complexe de soccer Honco pour des ballons de soccer.

15. Rapport de la responsable du service de garde

Annie nous brosse un portrait du dernier mois :

- En raison du faible taux d'inscriptions, à la suite du sondage effectué auprès des parents à la fin décembre pour maintenir des services lors de la semaine de relâche, nous ne serons pas en mesure de donner suite. L'information a été transmise à Mmes Hébert et Bouchard, aux membres et aux parents par la suite.
- Du 5 au 14 janvier 2022, comme le premier ministre du Québec a retardé le retour à l'école des élèves, nous sommes passés en mode services de garde exceptionnels. Quotidiennement, de vingt à trente élèves étaient inscrits. Nous avons été en mesure de respecter la bulle-classe et nous avons bénéficié du support d'une T.E.S.
- Janvier a permis le retour de nos micro-ondes. Pour l'instant, ils sont peu utilisés. Les membres-parents sont reconnaissants pour cet assouplissement.

16. Rapport de la direction

Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires se poursuivent (lavage des mains, port du masque d'intervention en tout temps, désinfection, distanciation de deux mètres). Chaque local bénéficie de lingettes désinfectantes et de gel antiseptique pour les mains. L'ajout de temps en conciergerie pour la désinfection se poursuit pour les deux écoles.

Absences

Le personnel adéquatement vacciné, en l'absence de symptômes, pourra revenir en classe après cinq jours d'isolement. C'est la même consigne en ce qui concerne les élèves. Pour les personnes non-adéquatement vaccinées, une période de 10 jours d'isolement est prescrite. Aujourd'hui, nous avons fait parvenir de l'infographie aux parents afin de les aider dans leur prise de décisions en présence de symptômes s'apparentant à la COVID-19.

Fermeture d'une classe

Aucune fermeture de classe n'est envisagée. Cependant, si 60 % des absences sont liées à la COVID-19, nous avons la « possibilité » de basculer à l'enseignement à distance. Étant donné que nous avons été concernés par cette

situation, avec un groupe du préscolaire de l'École Notre-Dame, avec l'aval du DGA, nous avons pris la décision de conserver celui-ci ouvert.

Selon le décret 943-2020, nous devons dispenser une prestation minimale des services aux élèves à la maison afin d'assurer des services éducatifs à distance. Lorsqu'un élève devra s'absenter pour plus de deux jours en lien avec la COVID-19, un plan de travail quotidien devra obligatoirement lui être fourni afin de le soutenir dans sa réussite scolaire. Il sera fortement recommandé de remettre le matériel numérique à l'élève afin de faciliter l'envoi des travaux et la communication quotidienne avec l'élève. Les enseignants volontaires, qui le désirent, pourront déposer des capsules pédagogiques enregistrées au courant de la journée sur la plateforme de l'enseignement à distance de l'élève en isolement. Les enseignants volontaires, qui le désirent, pourront utiliser le mode synchrone pour soutenir l'élève au quotidien. Les éducatrices spécialisées et les orthopédagogues devront également contribuer à ces services éducatifs.

Transport scolaire

Il se peut que des retards ou des bris de service surviennent étant donné la situation sanitaire actuelle.

Vaccination

63 % des élèves de l'École de la Passerelle et 54 % des élèves de l'École Notre-Dame ont reçu une première dose, ce qui représente un gain de 6 % par rapport aux données d'avant Noël.

Sorties scolaires

Elles sont autorisées en respectant les mesures sanitaires.

Rassemblements dans le gymnase

Il n'est pas possible de les faire, exception faite en bulle-classe.

Comités, conseil d'établissement, rencontres du personnel, rencontres de parents...

Pour le moment, toutes ces rencontres ont lieu via les applications Zoom ou Google Meet.

Tests rapides

On fait passer, aux élèves, le test en cas d'apparition de symptômes durant la journée. Cet accès aux tests sera dorénavant élargi au personnel scolaire afin de permettre un levier additionnel de détection et de protection. La direction aura une collecte de données à effectuer pour tous ceux qui auront besoin de passer un test directement à l'école. Une première boîte de test a été distribuée dans la semaine du 24 janvier.

Assignations - COVID-19

Si l'enseignante est en isolement et est apte au télétravail, il faut placer un autre membre du personnel qui surveille les élèves dans sa classe et lui permettre le télé-enseignement. Si l'enseignante est en isolement et est inapte au travail,

nous devons appliquer la procédure prescrite par les services des ressources humaines du CSSDN.

Plateforme Zoom

La gratuité prendra fin le 22 juin 2022. Il ne sera alors plus possible d'utiliser cette plateforme. Il est fortement suggéré de se familiariser avec Google Meet. Sensiblement la même chose que Zoom.

Qualité de l'air

Tous les lecteurs de CO² sont installés dans les deux écoles. Aussitôt que les fenêtres et les portes sont ouvertes, cela améliore grandement la qualité de l'air.

Appel au volontariat chez les parents de nos élèves pour le service de garde

Les demandes seront envoyées à la direction. Celle-ci consultera Annie et les enseignants concernés afin de déterminer l'éligibilité de certains parents.

CAP et COP

Elles sont toutes annulées.

Requête 2021-283 1689978 – rue Marie-Couture – zones de débarcadère

La requête en objet a été présentée au groupe de travail en circulation du 28 octobre dernier. Le comité a répondu favorablement à notre demande puisqu'il a recommandé d'implanter une zone de débarcadère de quinze minutes du lundi au vendredi, de 7 h à 8 h 30 et de 15 h à 18 h du côté est de la rue Marie-Couture entre les deux interdictions en tout temps actuellement en place. Soit une zone de 70 mètres.

- CONSIDÉRANT QUE la rue Marie-Couture mesure 8 mètres de large ;
- CONSIDÉRANT QU'aux abords de l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots, il est difficile de s'assurer de la sécurité de tous les élèves, la rue est étroite et il y a très peu de visibilité quand la rue est pleine de voitures ;
- Prendre note que cette décision est finale et sans appel à moins que des éléments nouveaux soient ajoutés à la requête.

Nous avons jugé bon de ne pas formuler la demande concernant l'ajout d'un trottoir considérant que celle-ci serait inévitablement refusée.

1^{er} bulletin

Le 11 février, le bulletin sera transmis et un courriel sera acheminé aux parents pour les inviter à des rencontres à distance pour ceux qui en ont besoin.

Inscriptions et réinscriptions

Le renouvellement de l'inscription de tous les élèves aura lieu du 31 janvier au 11 février et du 31 janvier au 18 mars pour la maternelle 4 ans.

Ajout de 17 000 \$

Nous bénéficions d'une somme additionnelle de 17 000 \$ pour le service direct à l'élève. De ce fait, Mme Justine Baillargeon, étudiante en enseignement,

terminant son baccalauréat à la fin avril, viendra accompagner, à raison de trois jours par semaine, les titulaires de l'École Notre-Dame. Du côté de l'École de la Passerelle, nous bénéficions déjà de l'ajout de la stagiaire en orthopédagogie, d'une stagiaire en éducation spécialisée et d'une titulaire du primaire qui accompagne certains élèves du préscolaire 5 ans lors des ateliers.

Vestiaires de l'École Notre-Dame

Pendant la semaine de relâche, les vestiaires de l'École Notre-Dame profiteront d'une cure de jeunesse afin d'être mieux adaptés à la réalité de nos tout-petits.

Horaire de l'enseignement à distance pendant la fermeture des écoles

Avant de terminer, certains membres-parents constatent une disparité dans l'horaire, selon les différents niveaux, et ils se questionnent sur la possibilité d'uniformiser celui-ci lors d'une prochaine fermeture pour confinement. De plus, ils suggèrent de l'obtenir environ cinq jours ouvrables et non la veille au soir pour la conciliation travail-famille. Mme Hébert indique qu'étant donné que nous sommes soumis à l'horaire de quelques spécialistes possédant différents pourcentages de tâches dans diverses écoles, cela devient plus complexe. Mme Caroline Buteau propose de transmettre l'horaire aux parents sans la planification pour celles qui ne sont pas prêtes. Afin de faciliter l'horaire, Mme Sophie suggère également que ce dernier soit plus facile à suivre pour les parents (ex. : 9 h, 10 h et non 9 h 25). Mme Hébert soumettra ces commentaires aux titulaires, lors de la prochaine rencontre du personnel.

17. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été discutés, madame Bouchard procède à la levée de l'assemblée à 20 h 06.

Jessica Bouchard,
Présidente

Johanne Hébert,
Directrice